

## Intervention en ATmosphères EXplosibles ATEX 1 - 7 h 00 sur 1 jour



### Objectif

- > Identifier les zones à risques d'explosion classées ATEX.
- > Connaître le matériel ATEX et son marquage.
- > Appliquer les règles de sécurité spécifiques en ATEX dans le cadre de travaux d'installation ou de maintenance.

### Public

Personne intervenant sur site sur des équipements soumis à la réglementation ATEX. Agent d'exécution suivant la définition de l'INERIS (niveau 1).

### Prérequis

Bases en électricité.

### Méthode pédagogique

- > Exposés théoriques.
- > Exemples de cas concrets.
- > Jeu de questions / réponses.

### Participants

Mini : 2 - Maxi : 12

### Niveau acquis en fin de stage :

Fondamentaux

### Prix HT

630 €

### Horaire

Lundi 9 h 00 à 17 h 30

### Votre formateur :

Yoan Lloret

### INTRODUCTION (0 h 30)

- > Définition d'une ATEX et mécanisme d'une explosion.
- > Effets et conséquences d'une explosion.
- > Industries et situations de travail concernées par l'ATEX.

### REGLEMENTATION : DIRECTIVES EUROPEENNES 94/9/CE ET 99/92/CE (1 h)



- > Principales exigences liées aux entreprises, classification, signalisation des zones, ...
- > Principales exigences liées aux matériels.

### LES MODES NORMALISES DE PROTECTION DU MATERIEL ELECTRIQUE (2 h)

- > Immersion "o" (EN 50015).
- > Surpression interne "p" (EN 50016).
- > Remplissage de pulvérulent "q" (EN 50017).
- > Enveloppes anti-déflagrant "d" (EN 50018).
- > Sécurité augmentée "e" (EN 50019).
- > Sécurité intrinsèque "i" (EN 50020): les modes "ia" et "ib".
- > Matériel mode "n" (EN 50021).
- > Encapsulation "m" (EN 50028).



### LES SYSTEMES ELECTRIQUES DE SECURITE INTRINSEQUE (EN 50039) (0 h 30)

### LES REGLES DE REALISATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES EN ATEX (1 h)

### LES MARQUAGES DES MATERIELS (1 h)



### LES REGLES DE MAINTENANCE ET D'INTERVENTION EN ATEX (1 h)

### CERTIFICATION DES COMPETENCES :

A l'issue de cette formation, une certification ATEX ("Habilitation") vous sera remise.

### Sessions du stage

| Lieux | Jan | Fév | Mar   | Avr | Mai | Jui   | Jui | Aou | Sep   | Oct   | Nov | Déc |
|-------|-----|-----|-------|-----|-----|-------|-----|-----|-------|-------|-----|-----|
| Arles | ... | ... | 22-22 | ... | ... | 21-21 | ... | ... | 13-13 | 11-11 | ... | ... |